

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2021

*L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le 18 février 2021, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GESSE, Maire.*

### **Etaient présents**

M. Philippe GESSE, Maire, M. Christophe ROY, Mme Marie-Christine BRAUD, M. Claude CHARRIER, Mme Camille LEGAY, M. Pierre DEMONT, adjoint(e)s au Maire, Mme Elisabeth PILLOT, M. Jean-Noël FORGIT, Mme Marie FORGIT, M. Gérard BRISSON, Mme Catherine BENOIT, M. Sébastien BROTIER, Mme Catherine DEMAY, M. Alois PRUDENT, Mme Natacha VIGNERIE, M. Philippe JOLY, Mme Marielle METAIS, M. Pascal BRIDIER, Mme Nadine GALTEAU, M. Hubert COMIN, Mme Josette LEHELLE, M. Jérôme ROYER, Mme Malika PERRIER, M. Jean-Louis BARGAIN, Mme Catherine PARENT, conseillers municipaux.

### **Absente représentée**

Mme Odile PREVOTEAU, pouvoir à M. ROYER Jérôme

### **Absente**

Mme Ornella LAMBERTI.

*M. Philippe JOLY est nommé Secrétaire.*

### **Ordre du Jour**

- 1 - **COMPTE DE GESTION 2020**
- 2 - **BUDGET PRINCIPAL - compte administratif 2020**
- 3 - **BUDGET PRINCIPAL - affectation des résultats 2020**
- 4 - **BUDGET ANNEXE - Maison de santé - compte administratif 2020**
- 5 - **BUDGET ANNEXE - Maison de santé - affectation des résultats 2020**
- 6 - **BUDGET ANNEXE - EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - compte administratif 2020**
- 7 - **BUDGET ANNEXE - EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - affectation des résultats 2020**
- 8 - **BUDGET ANNEXE - TRANSPORT COLLECTIF - compte administratif 2020**
- 9 - **BUDGET ANNEXE - transport collectif - affectation des résultats 2020**
- 10 - **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**
- 11 - **AUTORISATION DE DEPENSER EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**
- 12 - **CONCOURS DECORATIONS DE NOEL 2020 - BONS D'ACHAT**
- 13 - **CONVENTION DE CESSION DE BIENS MEUBLES entre GRAND COGNAC et la VILLE**
- 14 - **VIDEOPROTECTION - Demande de modification de l'autorisation du système de vidéoprotection N°2020-312**
- 15 - **AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ou SAISONNIER D'ACTIVITE**
- 16 - **AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENTS**
- 17 - **CONVENTION CDG 16 secrétaire itinérante**
- 18 - **ADDENDUM DELIBERATION N° 140 DU 16/12/2020 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES**
- 00 - **Tableau délégations accordées au maire par le conseil municipal**

- *Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 25 novembre 2020 et 16 décembre 2020*

## DÉLIBÉRATION 2021-02-01 : COMPTES DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020, les budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire propose de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et propose de donner quitus à Monsieur le Receveur du Trésor Public.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et propose de donner quitus à Monsieur le Receveur du Trésor Public.**

## DÉLIBÉRATION 2021-02-02 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DEMONT, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

1. <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	3 987 815.45 €
Recettes de l'exercice	4 296 658.04 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>308 842.59 €</b>
Résultat reporté (N-1)	924 421.63 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>1 233 264.22 €</b>

2. Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	3 470 798.19 €
Recettes de l'exercice	3 792 667.91 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>321 869.72 €</b>
Résultat reporté (N-1)	152 969.23 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>474 838.95 €</b>
3. Résultat (A+B)	<b>1 708 103.17 €</b>
Restes à réaliser dépenses	1 640 500.00 €
Restes à réaliser recettes	744 184.00 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>- 896 316.00 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>811 787.17 €</u></b>

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget général tel qu'il est décrit ci-dessus.

<b><i>DÉLIBÉRATION 2021- 02 - 03 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020</i></b>
---

Après l'approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **1 233 264.22 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	924 421.63 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (excédent)	308 842.59 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>1 233 264.22 €</b>

- un excédent d'investissement cumulé de **474 838.95 €**

Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	152 969.23 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent)	321 869.72 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>474 838.95 €</b>

Compte tenu du solde déficitaire des restes à réaliser de **896 316.00 €**

Restes à réaliser en dépenses	1 640 500.00 €
Restes à réaliser en recettes	744 184.00 €
<b>Solde des restes à réaliser (déficit)</b>	<b>- 896 316.00 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement de **421 477.05 €**.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068 sur l'exercice 2021
421 477.05 €
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)
811 787.17 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (excédent)
474 838.95 €

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats budget général 2020 telle que décrite ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats budget général 2020 telle que décrite ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-04 : FINANCES - BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020***

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DEMONT, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de la maison de santé, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget annexe de la maison de santé lequel peut se résumer ainsi :

1) <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	75 266.21 €
Recettes de l'exercice	152 715.52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>77 449.31 €</b>
Résultat reporté (N-1)	4 469.15 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>81 918.46 €</b>
2) <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	166 159.80 €
Recettes de l'exercice	679 231.90 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>513 072.10 €</b>
Résultat reporté (N-1)	- 1 279 094.82 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>- 766 022.72 €</b>
3) Résultat (A+B)	- <b>684 104.26 €</b>
Restes à réaliser dépenses	1 422.81 €
Restes à réaliser recettes	705 382.60 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>703 959.79 €</b>
<b>4) Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>19 855.53 €</u></b>

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 – Budget annexe – Maison de Santé, tel qu'il est décrit ci-dessus.

<b>DÉLIBÉRATION 2021- 02 - 05 : FINANCES - BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020</b>
---

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe de la maison de santé de l'exercice 2020 où apparaît :

➤ un excédent d'exploitation cumulé de **81 918.46 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	4 469.15 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (excédent)	77 449.31 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>81 918.46 €</b>

➤ un déficit d'investissement cumulé de **766 022.72 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 1 279 094.82 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent)	513 072.10 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>- 766 022.72 €</b>

Compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser de **703 959.79 €**

Restes à réaliser en dépenses	1 422.81 €
Restes à réaliser en recettes	705 382.60 €
<b>Solde des restes à réaliser (excédent)</b>	<b>703 959.79 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement de **77 111.96 €**.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068 sur l'exercice 2021
<b>77 111.96 €</b>
Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)
4 806.50 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (déficit)
766 022.72 €

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats budget annexe maison de santé 2020 telle que décrite ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats budget annexe maison de santé 2020 telle que décrite ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2021-02-06 : FINANCES - BUDGET ANNEXE – EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DEMONT, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'extension du lotissement Saute –Ageasse, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget annexe de l'extension du lotissement Saute –Ageasse lequel peut se résumer ainsi :

<b>1 Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	48 686.96 €
Recettes de l'exercice	569 145.12 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>520 458.16 €</b>
Résultat reporté (N-1)	4 725.00 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>525 183.16 €</b>
<b>2 Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	44 766.96 €
Recettes de l'exercice	0 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 44 766.96 €</b>
Résultat reporté (N-1)	191 705.07 €
<b><u>Résultat d'investissement cumulé (B)</u></b>	<b>146 938.11 €</b>
<b>3. Résultat (A+B)</b>	<b>672 121.27 €</b>
Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>0 €</b>
<b>4. Résultat global (A+B+C)</b>	<b><u>672 121.27€</u></b>

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 – Budget annexe – Extension du Lotissement Saute-Ageasse, tel qu'il est décrit ci-dessus.

**DÉLIBÉRATION 2021-02-07 – FINANCES - BUDGET ANNEXE – EXTENSION DU LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE -AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe extension du lotissement Saute-Ageasse de l'exercice 2020 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **525 183.16 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	4 725.00 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (excédent)	520 458.16 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>525 183.16 €</b>

➤ un excédent d'investissement cumulé de **146 938.11 €**

Excédent d'investissement reporté de l'exercice N-1	191 705.07 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (déficit)	- 44 766.96 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>146 938.11 €</b>

Compte tenu du solde nul des restes à réaliser.

Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement	au	002	sur	l'exercice	2021	(excédent)
525 183.16 €						
Report en investissement	au	001	sur	l'exercice	2021	(excédent)
146 938.11 €						

La commission des Finances a émis à l'unanimité un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 17 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats budget annexe extension du lotissement Saute-Ageasse 2020 telle que décrite ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats budget annexe extension du lotissement Saute-Ageasse 2020 telle que décrite ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-08 : FINANCES - BUDGET ANNEXE – TRANSPORT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2020***

Le Conseil Municipal de Jarnac, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DEMONT, Adjoint au Maire, doyen d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe transport collectif, sous le mandat de Monsieur Philippe GESSE, en sa qualité de maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget annexe transport collectif lequel peut se résumer ainsi :

1. Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	5 180.88 €
Recettes de l'exercice	5 471.25 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>290.37 €</b>
Résultat reporté (N-1)	4 645.78 €
<b><u>Excédent d'exploitation cumulé (A)</u></b>	<b>4 936.15 €</b>

#### 2. Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	0 €
Recettes de l'exercice	20 930.58 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 930.58 €</b>
Résultat reporté (N-1)	- 18 314.58 €

**Résultat d'investissement cumulé (B)** **2 616.00 €**

**3. Résultat (A+B)** **7 552.15 €**

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
<b><u>Solde des restes à réaliser (C)</u></b>	<b>0 €</b>

**4. Résultat global (A+B+C)** **7552.15 €**

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 – Budget annexe – Transport collectif, tel qu'il est décrit ci-dessus.

<p><b><i>DÉLIBÉRATION 2021-02-09 – FINANCES - BUDGET ANNEXE – TRANSPORT COLLECTIF -AFFECTATION DES RESULTATS 2020</i></b></p>
---

Après l'approbation du compte administratif du budget annexe transport collectif de l'exercice 2020 où apparaît :

- un excédent d'exploitation cumulé de **4 936.15 €**

Excédent d'exploitation reporté de l'exercice N-1	4 645.78 €
Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 (excédent)	290.37 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé (A)</b>	<b>4 936.15 €</b>

- un excédent d'investissement cumulé de **2 616.00 €**

Déficit d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 18 314.58 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 (excédent)	20 930.58 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (B)</b>	<b>2 616.00 €</b>

Compte tenu du solde nul des restes à réaliser.



Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	0 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas lieu de satisfaire un besoin en financement de la section d'investissement.

Dès lors, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Report en fonctionnement au 002 sur l'exercice 2021 (excédent)	4 936.15 €
Report en investissement au 001 sur l'exercice 2021 (excédent)	2 616.00 €

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

**Il est proposé au conseil municipal**

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats budget annexe transport collectif 2020 telle que décrite ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats budget annexe transport collectif 2020 telle que décrite ci-dessus.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-10 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021***

La loi A.T.R (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle de la prise de nombreuses décisions. Le débat permet de discuter des orientations budgétaires de l'année et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation essentielle de permettre aux conseillers municipaux de s'approprier les enjeux futurs de la collectivité.

Monsieur le Maire a donné lecture à l'assemblée du DOB 2021 ci-joint.

***DELIBERATION 2021-02-11 : FINANCES - AUTORISATION DE DEPENSER EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021***

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le budget primitif 2021 de la commune sera voté fin mars 2021.

Considérant que certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis,

Vu l'article L 1612-1 du CGCT qui stipule que « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* »,

Il propose au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses citées dans le tableau ci-dessous selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Opérations	Intitulé de l'opération	BP 2020 en euros	Autorisation d'engagement avant le vote BP 2021 en euros
N° 185	STADE	336 450,00	84 112,50
N° 215	VOIRIE	1 432 120,00	358 030,00
N° 218	AIRE DE LOISIRS	1 000,00	250,00
N° 234	ECOLE F BUISSON	53 400,00	13 350,00
N° 237	EGLISE SAINT-PIERRE	52 000,00	13 000,00
N° 245	ESPACE CULTUREL ORANGERIE	3 200,00	800,00
N° 247	ECLAIRAGE PUBLIC	111 700,00	27 925,00
N° 253	HOTEL DE VILLE	37 950,00	9 487,50
N° 254	ECOLE P KERGOMARD	12 050,00	3 012,50
N° 255	ECOLE CLAUDE DEBUSSY	10 700,00	2 675,00
N° 256	SALLE DES FETES	48 800,00	12 200,00
N° 257	ATELIERS MUNICIPAUX	145 750,00	36 437,50
N° 258	CIMETIERES	270 550,00	67 637,50
N° 261	CENTRE DE L'ENFANCE	6 000,00	1 500,00
N° 268	HOTEL RENARD	7 000,00	1 750,00
N° 269	MARCHE COUVERT	1 874 166,60	468 541,65
N° 279	JARDINS FAMILIAUX	4 200,00	1 050,00
N° 289	EFFACEMENTS RESEAUX	214 000,00	53 500,00
N° 294	ACHAT TERRAINS/BATIMENTS	105 863,00	26 465,75
N° 296	CARREFOUR AVENUE ECOSSE	8 000,00	2 000,00
N° 297	CARREFOUR CONDE	9 700,00	2 425,00
N° 299	SALLE JUDO	37 000,00	9 250,00
N° 305	LOCAL DOGLIANI	60 000,00	15 000,00
N° 306	LOCAL 36 RUE CONDE	10 000,00	2 500,00
N° 307	LOCAL DE NUIT	59 450,00	14 862,50
N° 308	SITE CASERNE	280 900,00	70 225,00
N° 309	REALITE VIRTUELLE	48 000,00	12 000,00
N° 310	TERRAINS ET BATIMENTS CREUZEAU	240 000,00	60 000,00

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses citées dans le tableau ci-dessus selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-12 : CONCOURS DECORATIONS DE NOEL 2020 – BONS D'ACHAT***

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Jarnac par le biais de sa commission « Développement Durable et Démocraties Locales » a organisé un concours sur le thème des décorations de Noël. Deux catégories étaient ouvertes : décoration extérieure des habitations et décoration intérieure des habitations. Ce concours était gratuit et ouvert à tous les habitants de plus de 18 ans de la commune du lundi 10 au lundi 24 décembre 2020 inclus.

Le jury était composé d'un maire-adjoint, de deux conseillers municipaux, de deux jeunes Jarnacais et de deux professionnels de l'art et de la décoration. Les participants ont été jugés sur l'esthétique générale, l'originalité des idées, l'harmonie entre le choix des couleurs et les éléments de décor.

Monsieur le Maire vous informe que le jury a délibéré le samedi 9 janvier 2021. Les résultats sont les suivants :

Pour la catégorie décoration intérieure : Julien Maroggi (1er prix), Sophie Batty (2ème prix), Roméo Miranda de Almeida (3ème prix)

Pour la catégorie décoration extérieure : Christophe Raynaud (1er prix), Annick Bonabas (2ème prix), Jean Benet (3ème prix), Jessica Thépaut (prix spécial)

Afin de récompenser les vainqueurs il convient de définir des lots.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** des lots pour les 3 premiers de chaque catégorie sous la forme de bons d'achat nominatifs à utiliser chez les commerçants de la ville et un prix spécial :
  - Premier prix : 10 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 100 €
  - Deuxième prix : 5 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 50 €
  - Troisième prix : 3 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 30€
  - Prix spécial : un drap de bain brodée ville de Jarnac
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remettre des lots sous forme de bons d'achats pour une dépense totale de 360 € dans le cadre du concours des décorations de Noël 2020 et à signer tout document se rapportant à cette adhésion.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget au compte 6232.

La commission des finances a émis à l'unanimité un avis favorable lors de sa séance du 17 février 2021.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,**

- **ATTRIBUE** des lots pour les 3 premiers de chaque catégorie sous la forme de bons d'achat nominatifs à utiliser chez les commerçants de la ville et un prix spécial :
  - Premier prix : 10 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 100 €
  - Deuxième prix : 5 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 50 €
  - Troisième prix : 3 bons d'achat d'un montant de 10 € soit 30€
  - Prix spécial : un drap de bain brodé ville de Jarnac
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à remettre des lots sous forme de bons d'achats pour une dépense totale de 360 € dans le cadre du concours des décorations de Noël 2020 et à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget au compte 6232.

<p><b><i>DÉLIBÉRATION 2021-02-13 : CONVENTION DE CESSION DE BIENS MEUBLES ENTRE GRAND COGNAC ET LA VILLE</i></b></p>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente convention avec le Grand Cognac a pour objet la cession de la borne d'information interactive sis D736 à l'angle de la rue Condé et de la rue des Moulins propriété du Grand Cognac au profit de la ville, pour un euro.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de cession de biens meubles entre Grand Cognac et la ville pour la borne d'information interactive sis D736 à l'angle de la rue Condé et de la rue des Moulins,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette décision.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de cession de biens meubles entre Grand Cognac et la ville pour la borne d'information interactive sis D736 à l'angle de la rue Condé et de la rue des Moulins,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette décision.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-14 : VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION N°2020-312***

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que face à l'accroissement des actes d'incivilités, de vandalisme et de vol commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier, et en concertation avec les forces de gendarmerie, il est nécessaire de poursuivre le déploiement de la vidéoprotection à des endroits sensibles du territoire communal.

En concertation avec la Direction des Sécurités de la Préfecture, le dispositif actuellement en place va être complété autour des écoles, de l'Eglise et du Temple et autour des places importantes de la ville (Baloir, Ancien Marché et Charles de Gaulle). La ville disposera alors de 60 caméras, 32 visionnant la voie publique, 21 caméras extérieures dans des espaces privés de la collectivité et 7 caméras intérieures.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DEPOSER** une demande de modification de l'autorisation du système de vidéoprotection de la commune de Jarnac n°2020-312 telle que décrite ci-dessus et en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour la modification de l'autorisation du système de vidéoprotection de la ville de Jarnac.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :**

- **DE DEPOSER** une demande de modification de l'autorisation du système de vidéo protection de la commune de Jarnac n°2020-312 telle que décrite ci-dessus et en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour la modification de l'autorisation du système de vidéo protection de la ville de Jarnac.

***DÉLIBÉRATION 2021-02-15 – RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE OU SAISONNIER D'ACTIVITE***

VU la loi n° 83-34 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-I- 1° et 3-I-2° ;  
 VU la loi n° 2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3-I-1° et 3-I-2° susmentionnés, sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leur profil et la nature des fonctions concernées.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3-I-1° et 3-I-2° susmentionnés, sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leur profil et la nature des fonctions concernées.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget.

<b><i>DELIBERATION 2021-02-16 : RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENTS</i></b>
---

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 sus- mentionné, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leur profil et la nature des fonctions concernées.
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 sus- mentionné, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leur profil et la nature des fonctions concernées.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget.

**DÉLIBÉRATION 2021-02-17 : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION CDG 16  
SECRETAIRE ITINERANTE**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
  - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
  - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
  - o pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
  - o pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes, et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention. L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de convention et ses annexes ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

**DÉLIBÉRATION 2021-02-18 : ADDENDUM DELIBERATION N° 140 DU 16/12/2020  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTES**

*Projet de délibération :*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a statué le 16 décembre 2020 pour la création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Il convient de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE COMPLETER** la délibération n°140 du 16 décembre 2020 en ce sens,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve

- **DE COMPLETER** la délibération n°140 du 16 décembre 2020 en ce sens,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### INFORMATIONS

- *Décisions du maire prise par délégation du conseil municipal*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H00.